ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C N 3663

Versailles le 10. may 1775.

Je viens, Monsieur, de donner ordre au S.r Morin de faire remettre au S. Andrieux garde magasin des effets du Roy a l'arsenal de Paris, six cent bandages a hernies de sa composition, savoir deux cent soixante quinze du côté droit, pareil nombre du côté gauche et cinquante doubles, mais je le charge de les faire préalablement examiner par vous pour être assuré qu'ils seront aussi solides et aussi bien conditionnés que ceux qu'il a fournis pour épreuve, et ce ne sera que d'aprés le certificat que vous lui en donnerés que je feray expedier l'ordonnance pour son payement. Je vous envoye en conséquence une copie de la soumission du S. Morin pour que vous ayés connoissance des conditions qu'elle contient.

Je suis, Monsieur, entierement à vous.

Lemldunn

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 8d. 2 n° 3
22.

M. Louis chirurgien inspecteur des hop.x militaires a Paris.